

Relations Internationales - Coopération décentralisée avec la Ville de Bistrita (Roumanie) - Subvention à l'Association Le Contrepoint de Besançon

M. MAIRE, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : L'Association Le Contrepoint de Besançon mène depuis 2003 une politique dynamique d'échanges avec la chorale roumaine Appassionata, qui donne lieu à un travail commun entre chefs de choeurs et chefs d'orchestre, ainsi qu'à des spectacles présentés à Besançon et à Bistrita.

Dans le but de pérenniser cet échange culturel et humain, Le Contrepoint de Besançon envisage de présenter, en 2006, au public bisontin d'abord, puis au public roumain ensuite, un oratorio de Mozart. Les représentations publiques d'une oeuvre de cette importance nécessitent dès maintenant de nombreuses rencontres de travail et des répétitions.

D'ici fin 2005, il est nécessaire de faire l'achat des partitions nécessaires et d'accueillir pendant plusieurs jours les chefs de choeur et chefs d'orchestre pour un premier travail d'approche et d'organisation artistique et matérielle du projet.

Afin de mener à bien cette première étape indispensable à la réussite ultérieure du projet, l'Association Le Contrepoint de Besançon sollicite une subvention de 5 000 €.

Sur avis favorable de la Commission Municipale Culture - Enseignement Supérieur et Coopération Décentralisée réunie le 24 novembre 2005, le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de cette subvention.

En cas d'accord, la somme de 5 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2005 au chapitre 65.04/6574.5025 CS 400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2005.